

## Préambule

L'association Villages Solidaires propose, dans le cadre de ses actions d'accompagnement à la scolarité, des séances hebdomadaires gratuites en petits groupes et au cours de chaque trimestre, des sorties et temps d'animations culturels et/ou citoyens en s'appuyant sur les ressources locales.

Ces temps visent à permettre l'épanouissement des jeunes, le renforcement de l'estime de soi, et de la confiance en ses propres capacités, le développement de la curiosité et du goût d'apprendre et l'amélioration des méthodes de travail

Les parents sont invités à participer aux temps d'informations, de réflexion, d'échanges sur la scolarité et aux sorties culturelles.

L'équipe est à l'écoute des besoins et attentes des parents.

## CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Année scolaire 2022-2023

I	r	n	1	r	Δ	,
ı	ניו	•	Н.	•	т.	

**Villages Solidaires entre Charolais et Mâconnais** - 06.77.30.29.81 - Maison des associations -71520 Matour

Madame, Monsieur	
Adresse:	
Code Postal :	
Commune:	
Téléphone 1 :	
Téléphone 2 :	
Adresse mail :	
Et	
L'élève :	
né(e) le	
scolarisé(e) (classe et établissement) :	

## ENGAGEMENTS RECIPROQUES

## L'élève s'engage :

- à être assidu aux séances
- à avoir son matériel : livres, cahiers, crayons...
- à effectuer son travail scolaire ou celui proposé par l'animateur
- à respecter les règles de fonctionnement élaborées par le groupe
- à avoir une attitude volontaire et positive

	1
Date et sigr	nature
Les parent	es s'engagent :
- à ve	eiller à l'assiduité de leur enfant
- au r	respect des engagements pris par celui-ci
- à pr	évenir en cas d'absence
- à pa	articiper autant que possible aux temps d'échanges
- à ad	lhérer à l'association Villages Solidaires en Haute-Grosne (1 € minimum)
Date et sign	nature
Villages So	olidaires s'engage :
- à res	specter le calendrier prévu et à prévenir rapidement les parents en cas de modification de ii-ci
- à as	surer la sécurité des enfants pendant les trajets et durant la séance
- à as	surer le bon déroulement des séances dans le respect des objectifs poursuivis
- à pr	oposer des temps d'échanges avec les parents
Date et sigr	nature

N.B.: L'association se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un enfant qui ne respecterait pas ses engagements, après en avoir convenu avec les parents.

Autorisations parentales				
Je, soussigné (e):				
M. Mme (prénom et nom):				
Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant (prénom et nom) :				
1. Autorisation de sorties et de transport				
<u>Séances hebdomadaires</u>				
☐ Autorise mon enfant à se rendre seul(e) à la séance d'accompagnement scolaire après la				
descente du bus (uniquement pour les enfants de Tramayes allant au collège).				
☐ Autorise mon enfant à rentrer seul(e) à l'issue de la séance d'accompagnement scolaire.				
☐ N'autorise pas mon enfant à rentrer seul(e) à l'issue de la séance d'accompagnement scolaire.				
Sorties occasionnelles				
☐ Autorise l'association à transporter mon enfant dans le cadre des activités liées à				
l'accompagnement scolaire.				
☐ N'autorise pas l'association à transporter mon enfant dans le cadre des activités liées à				
l'accompagnement scolaire.				
2. Droit à l'image				
☐ Autorise l'association Villages Solidaires à reproduire ou représenter la ou les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre des activités et/ou des sorties et représentant mon enfant (désigné cidessus)				
<ul> <li>pour la publication dans une revue, un journal ou un ouvrage</li> <li>pour la publication sur une affiche, une plaquette ou tout autre support de publicité au nom de l'association Villages Solidaires</li> <li>pour la diffusion sur les sites internet</li> <li>pour la représentation en public lors d'une exposition</li> </ul>				
□ N'autorise pas l'association Villages Solidaires à reproduire ou présenter la ou les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre d'activités et/ou de sorties et représentant mon enfant (désigné cidessus).				
Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le libre accès aux documents établis par l'association est garanti, de même que le droit de retrait.				
Fait àLe				
Signature du représentant légal (précédé de la mention « Lu et approuvé, bon pour accord ») :				